

Agreste Champagne-Ardenne

recensement
agricole
2010

La Champagne viticole a maintenu son activité

Au dernier recensement agricole, la Champagne-Ardenne compte 12 200 exploitations spécialisées en viticulture et 600 autres ayant des vignes mais une autre spécialisation. Les exploitations viticoles champardennaises qui ne sont pas localisées sur l'aire géographique AOC Champagne ne représentent que 1 % de l'ensemble. La zone AOC s'étend à l'Aisne et à la Seine-et-Marne pour un total sur l'aire de 13 500 exploitations ayant des vignes avec une surface de plus de 33 000 hectares. Les surfaces cultivées sont petites : 2,5 hectares en moyenne par exploitation et un niveau médian d'un hectare. Le secteur viticole est épargné par la baisse du nombre d'exploitations et des surfaces. Il maintient également l'activité avec un appel plus conséquent au salariat permanent mais aussi à des prestataires de travaux agricoles. Le statut sociétaire des exploitations est beaucoup plus présent qu'il y a dix ans et la population agricole plus âgée.

Environ 33 000 hectares de vignes sur l'aire géographique « Champagne »

En dix ans, le nombre d'exploitations agricoles a baissé dans toutes les régions de France. La région Champagne-Ardenne, même si elle suit la tendance, accuse la plus faible baisse du nombre d'exploitations (- 10,8 %). Ce constat est en partie dû au maintien de l'activité viticole

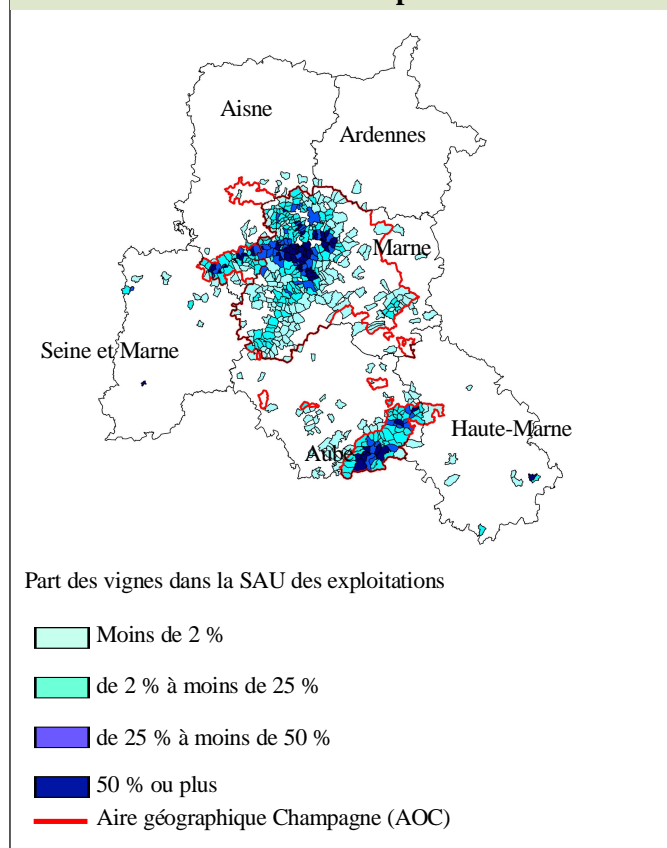
puisque le nombre d'exploitations spécialisées en viticulture a même augmenté de 2,8 % et celui de la surface agricole utilisée correspondante seulement baissé de 0,9 %. Rame- nées à l'aire géographique de la zone d'appellation contrôlée « Champagne », les exploitations possédant des vignes sont au nombre de 13 500 environ dont 13 000 sont identifiées comme étant spécialisées en viticul- ture. Les cinq cents autres sont plutôt

13 000 exploitations viticoles pour 33 000 hectares de vignes

	Année	Exploitations agricoles et viticoles		Exploitations spécialisées en viticulture		Exploitations ayant des vignes (raisin de cuve)	
		Nombre	Surface totale (ha)	Nombre	Surface totale (ha)	Nombre	Surface en vignes (ha)
Aube	2000	5 800	380 900	2 000	16 600	2 100	6 200
	2010	5 200	374 600	2 300	17 300	2 400	7 300
Marne	2000	14 800	559 100	9 900	50 500	10 300	22 400
	2010	14 100	554 700	9 900	49 100	10 400	23 500
Champagne-Ardenne	2000	27 600	1 560 300	11 900	67 300	12 500	28 700
	2010	24 600	1 536 800	12 200	66 800	12 800	30 800
Champagne (AOC)	2000	16 900	512 000	12 500	70 300	13 000	30 800
	2010	16 600	507 200	13 000	69 300	13 500	33 200
France métropolitaine	2000	663 800	27 856 300	97 600	1 219 600	142 000	874 200
	2010	490 000	27 000 000	70 000	1 096 200	85 300	779 500

Source : Agreste, Recensements agricoles 2000 et 2010
Les chiffres ont été arrondis à la centaine

Part de la surface en vignes dans la SAU des exploitations



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

orientées en grandes cultures. Les exploitations, dites spécialisées en viticulture de la zone Champagne, produisent bien évidemment toutes des vins de qualité bénéficiant de l'appellation d'origine protégée (AOP). Elles se répartissent à hauteur de 9 900 dans le département de la Marne, 2 250 dans l'Aube et 770 dans l'Aisne. Le reste est localisé dans quelques communes de Seine-et-Marne et de Haute-Marne. Le département de l'Aube se démarque par ailleurs avec des hausses plus importantes que ces voisins du point de vue du nombre d'exploitations comme du point de vue des surfaces viticoles. L'ensemble de ces exploitations couvrent une surface en vignes de 32 600 hectares à vocation raisins de cuve et une surface totale (autres cultures comptabilisées) de 69 300 hectares. Alors que la surface globale des exploitations a diminué en dix ans, celle des vignes a donc augmenté de 7,8 % sur l'aire AOC contrairement au niveau national qui accuse une baisse de 10,8 %.

Une exploitation sur deux valorise moins d'un hectare de vignes

Les 13 000 exploitations spécialisées dans la viticulture et localisées sur la zone Champagne cultivent en moyenne 5,4 hectares de surfaces agricoles et, plus précisément, 2,5 hectares de surfaces de vignes. L'aire géographique présente un grand nombre de petites exploitations viticoles puisqu'une sur quatre valorise moins de 30 ares de vignes et une sur deux

moins d'un hectare. A l'inverse, une exploitation sur quatre couvre plus de 3,3 hectares et 5 % plus de 8,2 hectares. Les niveaux de superficie ont guère évolué sur dix ans. L'aire AOC va donc concentrer un grand nombre d'exploitations dont le potentiel brut dépasse les 100 000 euros : elles sont au nombre de 6 100 et représentent environ 47 % de l'ensemble. Le taux était le même en 2000. Il est aussi inférieur à celui de la région Champagne-Ardenne qui, toutes activités confondues, est de 51 %. Même si la structure des exploitations viticoles n'a pas tant changé, ce sont bien les petites exploitations qui enregistrent la plus forte hausse (+ 10 % contre + 2,4 % pour les grandes). C'est dans la partie marnaise de la Champagne viticole que les superficies en vignes sont le plus souvent petites, les exploitations valorisent en moyenne 2,3 hectares contre 3,1 hectares dans la partie auboise. L'hectare de vigne y est aussi moins cher. Les exploitations viticoles ont bien souvent le statut juridique « individuel » ; ces dernières représentaient 85 % de l'ensemble en 2000 et 75 % en 2010. Dans la mesure où le nombre d'exploitations n'a pas diminué, il s'agit bien d'une réorientation du statut juridique vers le statut sociétaire. Le taux d'exploitations en EARL a pris quatre points (14,4 %) entre les deux recensements, celui en société civile ou commerciale est passé de 5 % à 10 %. Le choix du statut est corrélé avec la taille des exploitations ; plus elles sont petites plus souvent elles seront « individuelles » plus elles sont grandes plus elles seront en EARL ou en autres types de société civile. Sur les exploitations valorisant plus de 2 hectares, 60 % ont un statut sociétaire, sur celles ayant moins de 2 hectares, 95 % sont des exploitations individuelles.

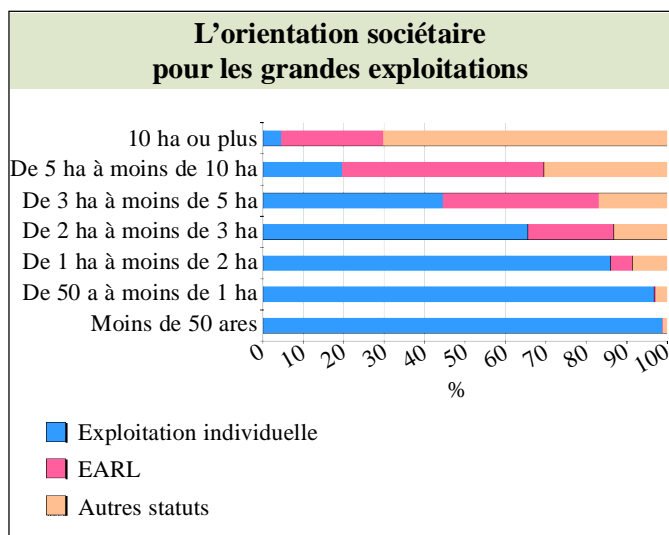
Plus d'actifs, plus de salariés, plus d'externalisation

Avec le maintien de l'activité viticole et la hausse du nombre d'exploitations, les effectifs permanents (actifs familiaux et salariés) ont augmenté de 5,3 % en dix ans. Ce sont donc près de 27 700 actifs qui travaillent sur une exploitation viticole de la zone Champagne en 2010. En particulier, les vignes aubois y recensent 4 850 actifs permanents soit une progression de 20 %.

2,5 hectares de vignes en moyenne valorisés dans la zone AOC

Surface en ares	Aire Champagne	Partie «Aisne»	Partie «Aube»	Partie «Marne»	Partie «Haute-Marne»	Partie «Seine & Marne»
5 % des exploitants valorisent moins de	9	10	16	9	19	9
25 % des exploitants valorisent moins de	30	47	60	26	130	108
50 % des exploitants valorisent moins de	105	212	178	83	355	273
25 % des exploitants valorisent plus de	330	470	452	289	390	431
5 % des exploitants valorisent plus de	823	926	990	760	858	549
Surface valorisée en moyenne	251	321	313	232	313	272

Source : Agreste, Recensements agricoles 2010



Source : Agreste, Recensement agricole de 2010

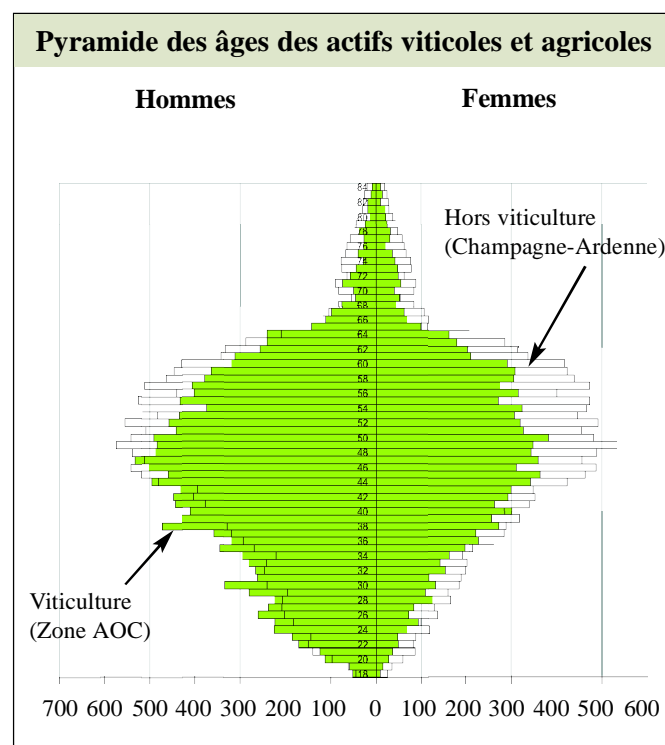
L'évolution marquante des dix dernières années repose à la fois sur la valorisation juridique du travail du conjoint, soit par le statut de conjoint collaborateur, soit par le statut de coexploitant, voire tout simplement de salarié. Certains vont donc venir étoffer les effectifs de salariés permanents, d'autres ceux de coexploitants. Ainsi entre les deux derniers recensements, le nombre de chefs d'exploitation et coexploitants a crû de 8,9 % et celui des salariés permanents de 14,1 %. Les actifs familiaux autres que chefs et coexploitants accusent donc une forte baisse (- 15,5 %). Non seulement les salariés permanents sont plus nombreux mais les exploitations font aussi plus souvent appel aux saisonniers et aux entreprises de travaux agricoles (ETA) voire aux coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma). En effet, en nombre d'unités de travail annuel (UTA) ou en équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an, les exploitations viticoles de la zone AOC en ont utilisé environ 22 900 dont 22,9 % à attribuer aux salariés saisonniers et 4,5 % aux ETA. et Cuma. Leurs nombres ont évolué respectivement de + 6,5% et de + 70%.

Des exploitants plus âgés mais une relève assurée

La hausse du nombre de salariés permanents a relativement peu influé sur la répartition par âge de l'ensemble des actifs viticoles et sur le vieillissement de la population agricole si ce n'est peut-être sur la tranche des 40 ans, 49 ans. En effet, dix années séparent les deux derniers recensements et dix points séparent le taux de personnes de plus de 50 ans. Quatre actifs permanents sur dix ont plus de cinquante ans en 2010 contre trois sur dix en 2000. Les moins de trente ans ont baissé de 20 %, ceux ayant entre 30 ans et 39 ans de 21 %.

Les chefs d'exploitation étaient presque six sur dix à avoir moins de 50 ans en 2000, ils sont à peine un sur deux en 2010. L'activité se féminise aussi puisque le nombre de femmes a augmenté de façon plus importante que celui des hommes (+ 7,6 % contre + 3,4 %). La distinction homme, femme se fera surtout au niveau des moins de trente ans : les femmes ainsi âgées ne représentent que 6,8 % des effectifs contre 13 %

pour leurs homologues masculins. La moyenne d'âge pour l'une comme pour l'autre est de 48 ans. Comparativement au secteur agricole hors viticulture, les jeunes seront plus nombreux dans le secteur viticole. L'écart homme-femme se creuse plus intensément dans le secteur viticole. Environ 330 exploitants viticoles sur la zone AOC déclarent avoir obtenu la dotation jeune agriculteur entre 2001 et 2010 dont 36 en 2010 et 26 % dirigeaient pour la première fois une exploitation agricole. Les chefs d'exploitation de plus de cinquante ans déclarent connaître a priori leur successeur. Pour la majorité d'entre eux (55 %) l'exploitation devrait revenir à un membre de la famille déjà exploitant sur une autre exploitation ou actuellement actif ou inactif sur l'exploitation. Ceux qui ne connaissent pas leur successeur représentent 38 % des exploitants, seulement 2 % pensent voir disparaître leur exploitation. Ces derniers valorisent 155 hectares de vignes et en moyenne un hectare par exploitation.



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

La commercialisation vue par le recensement agricole

Au travers du recensement agricole de 2010, les exploitants viticoles ont pu répondre à certaines questions relatives à leur commercialisation de vin ainsi qu'au mode de vinification.

A la question de la quantité totale de vin commercialisé

En 2010, sur les 13 000 exploitations viticoles de l'aire géographique Champagne, autour de 30 % déclarent une quantité de vin commercialisée ; c'est le cas d'une sur deux pour les grandes exploitations, une sur huit pour les moyennes et une sur seize pour les petites. Le volume de vin vendu s'évalue à 54 % de la quantité produite déclarée. Sur la quantité totale de vin commercialisée, un millier d'exploitations (26 %), les plus grosses vendeuses, en prennent à leur compte 75 %. Une poignée, à hauteur de 75, vendent 33% de la totalité.

A la question du mode de commercialisation

Cette vente est bien souvent directe ou à l'export à hauteur de 81 % du volume de vins vendu ; le reste est en majorité acheté par un groupement de producteurs, un négoce ou encore un grossiste. Entre 2001 et 2010, 3 400 personnes prenaient pour la première fois la direction d'une exploitation viticole, ces dernières écoulent un peu moins leur vin par la vente (40 % contre 56 % pour celles de 2000 et avant). En outre, cette vente, même si elle est toujours en majorité

directe, bénéficie d'une part plus importante vers un tiers (20 % contre 13 %).

A la question de la répartition du volume déclaré de vendanges selon le type de vinification

En 2010, les exploitants ont donc déclaré vinifier en cave particulière 30 % des vendanges ; la part est à peu près identique en cave coopérative. La vente de vendange fraîche, jus et moûts est plus importante et équivaut à 42 %. Elle atteint 50 % pour les exploitations prises en main pour la première fois sur les dix dernières années. A l'inverse la vinification en cave particulière est moins courante pour cette catégorie ; seulement 20 % des vendanges contre 32 % pour les autres.

A la question de la présence d'une unité spécifique propre qui commercialise les produits viticoles

Les exploitations de l'aire d'appellation disposent rarement d'une unité spécifique pour la commercialisation, elles représentent 9 % de l'ensemble : 11 % pour celles détenues par des exploitants un peu plus anciens et 6 % pour celles pour qui l'exploitant connaît sa première expérience (entre 2001 et 2010). Au total celles qui déclarent avoir une unité propre prennent à leur compte 47 % du volume des ventes.

Définitions

Les **actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation.

Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. Le PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (OTEX)**.

Agreste Champagne-Ardenne n° 6 - Septembre 2012



MINISTÈRE,
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt - Service régional de
l'information statistique et économique
Complexe agricole Mont-Bernard - Rte de Suippes
51037 Châlons-en-Champagne cedex
Tél : 03 26 66 20 33 - Fax : 03 26 21 02 57
E-mail : srise.draaf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Y. Lobjoit
Directeur de publication : J.P. Jactat
Rédacteur en chef : S. Skrabo
Rédaction : S. Skrabo
Composition : M. Lallement
Dépôt légal : à parution - ISSN : 1249-5891
Prix : 3 euros